



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 25

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, M. Thomas ARDUIN, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS, Mme Christel MASSE.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Anthony BICCHIERAI à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme Christine BEAULIEU à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Aurélie GHIGHI à Mme Mireille CORTE

Mme Pascale BISCAY à Mme Valérie MASSON CROUZET

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

**DELIBERATION N° 2026-06-10**

Nomenclature ACTES 5.3

**Désignation des membres du conseil municipal au comité de jumelage**

**Le Conseil municipal,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les statuts du comité de pilotage et notamment son article 3 qui expose que « l'association se compose de membres de droit émanant du Conseil municipal dont :

- Le Maire
- Trois représentants élus du conseil municipal

**Et après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** Judith AGOPIAN-BESSE  
Marinette BENESIU  
Marie-Laure WALTHER

comme représentants de la commune au sein du comité de jumelage.

Le Maire,  
Maxime MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Marchand', written over a horizontal line.

**VOTE :**

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département des Bouches-du-Rhône  
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

**DELIBERATION N° 2026-06-10**

**Objet : Désignation de membres du conseil municipal au comité de jumelage**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'association « Comité de jumelage » a pour but de :

- Favoriser le jumelage et le rapprochement de la commune de Sausset-les-Pins avec des communes d'autres pays.
- Développer avec ces communes, des relations privilégiées et des échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique ou sportif.

Le renouvellement du Conseil municipal de mars dernier, oblige ce dernier à désigner trois membres de droit au sein de ce comité avec Monsieur le maire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner :

- Judith AGOPIAN-BESSE
- Marinette BENESIU
- Marie-Laure WALTHER